



BUREAU NATIONAL DE LA
CERTIFICATION EN HYGIÈNE DENTAIRE

NATIONAL DENTAL HYGIENE
CERTIFICATION BOARD

PLAN DIRECTEUR
DE L'EXAMEN DE
CERTIFICATION NATIONALE
EN HYGIÈNE DENTAIRE

2005

© 2005, Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de ce document, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite du Bureau national de la certification en hygiène dentaire.

N.B. : Dans ce document, l'usage du féminin inclut le masculin quand le contexte s'y prête.

TABLES DES MATIÈRES

Liste des tableaux	ii
I. INTRODUCTION	1
II. DONNÉES TECHNIQUES	4
Compétences	4
Élaboration de la liste des compétences	4
Définition de l'hygiène dentaire	4
Postulats	5
Catégories de compétences	6
Regroupement des compétences et pondération	7
Échantillonnage des compétences	8
Lignes directrices	8
Variables structurelles	9
1. Longueur et format de l'examen	9
2. Présentation des questions	9
3. Niveaux d'habileté cognitive des questions	9
Variables contextuelles	10
1. Âge et sexe du client	10
2. Culture du client	10
3. Milieu de soins de santé	11
III. CONCLUSION	12
Tableau sommaire : Lignes directrices pour le développement de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire	13
Annexe A: Liste de compétences (par groupe) pour l'examen de certification nationale en hygiène dentaire	14
Annexe B : Glossaire	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Regroupement des compétences	6
Tableau 2 : Échantillonnage des compétences	7
Tableau 3 : Pourcentage de questions pour chaque niveau d'habileté cognitive	8
Tableau 4 : Pourcentages cibles concernant l'âge et le sexe du client	9

INTRODUCTION

En 1982, en réponse à une préoccupation prioritaire de ses membres, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) décidait d'étudier à fond la possibilité de la création d'un programme de certification pour les hygiénistes dentaires canadiennes. Les buts du programme étaient de créer une norme reconnue au niveau national, d'améliorer la capacité des hygiénistes dentaires d'être autorisées à exercer dans toutes les provinces ou tous les territoires canadiens et de garantir l'assurance de la qualité des services fournis en hygiène dentaire. En 1984, le Conseil d'administration de l'ACHD appuyait le concept d'une norme nationale unique pour régir l'entrée en pratique. Un comité ad hoc a commencé à travailler sur la recherche et le développement d'un organisme indépendant qui serait chargé d'administrer un programme de certification nationale ; c'est ainsi qu'est né, en 1995, le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD).

Le BNCHD a alors entrepris le travail préparatoire pour la création d'un processus de certification nationale. Le BNCHD a retenu les services de professionnels en évaluation pour l'aider dans le développement d'un programme de certification et, plus spécialement, dans le développement d'un examen national écrit. Le premier plan directeur a vu le jour en 1995 et le premier examen de certification nationale en hygiène dentaire (l'examen) était administré en 1996. Depuis, l'examen a été administré au moins deux fois par année, dans les deux langues officielles et dans 27 centres d'examen différents au Canada. En moyenne, 600 candidats et candidates s'y présentent chaque année.

Les examens d'enregistrement ou de permis de pratiquer ont un but bien précis : protéger le public en garantissant que les personnes autorisées possèdent les connaissances et les aptitudes suffisantes pour exercer des activités professionnelles importantes de façon efficace et en toute sécurité (American Education Research Association et al., 1999). Dans le cas de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD), le but est de déterminer si les candidates et les candidats sont prêts à pratiquer en hygiène dentaire sans risque pour leurs clients. Les organismes d'enregistrement ou de délivrance de permis imposent des critères d'admissibilité additionnels (p. ex. avoir terminé un programme d'étude accrédité en hygiène dentaire) qui procurent les renseignements supplémentaires requis pour décider si une personne est prête à pratiquer en hygiène dentaire.

Le *Plan directeur de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire* a pour fonction principale d'expliquer comment l'examen doit être élaboré. Plus précisément, le plan directeur renferme des instructions et des lignes directrices explicites sur la manière dont les compétences (p. ex. les connaissances, les habiletés, les aptitudes, les attitudes et le

jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises sur la compétence en hygiène dentaire du candidat ou de la candidate.

Pour obtenir un examen valide, le plan directeur doit reposer sur les compétences actuellement nécessaires pour pratiquer de façon sécuritaire et efficace. En 1995, un groupe d'experts en contenu – formé de représentants bilingues venant de diverses régions et oeuvrant dans toutes les sphères de pratique de l'hygiène dentaire – ont fait le brouillon de la liste originale des compétences exigées des hygiénistes dentaires débutantes. Cette liste de compétences a ensuite été validée par plus de 100 hygiénistes dentaires et représentants de tous les organismes de réglementation provinciaux de l'hygiène dentaire. En 1999, cette liste a été révisée par le Comité d'examen (CE) du BNCHD ; une nouvelle liste des compétences a été produite puis validée par un sondage d'envergure nationale auprès des hygiénistes dentaires praticiennes. En 2004, le CE a procédé à une nouvelle révision en profondeur de la liste des compétences, suivie par une validation faite par des groupes de discussion des régions de l'est (Nouvelle-Écosse), du centre (Ontario) et de l'ouest (Alberta). Les commentaires des groupes de discussion ont été analysés par le CE et intégrés dans un sondage de validation d'envergure nationale réalisé auprès des hygiénistes dentaires praticiennes. Les résultats de ce sondage ont été utilisés par le CE pour apporter les modifications actuelles au plan directeur de l'ECNHD.

Par conséquent, le plan directeur actuel reflète les exigences les plus actuelles en ce qui concerne la pratique de l'hygiène dentaire au Canada de façon sécuritaire et compétente. Les compétences utilisées pour l'ECNHD et le plan directeur continueront d'être mises à jour sur un cycle de cinq ans afin de garantir que les exigences qui assurent une pratique sécuritaire et compétente en hygiène dentaire demeurent actuelles.

Le plan directeur comporte deux grands volets : 1) le contenu du domaine à évaluer et, 2) les lignes directrices explicites sur la façon d'évaluer ce contenu. Le contenu du domaine comprend la liste des compétences de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire (c.-à-d. les compétences que l'on s'attend à ce qu'une hygiéniste dentaire praticienne compétente possède) et les lignes directrices sont exprimées comme des variables structurelles et contextuelles. Le plan directeur inclut également un **tableau sommaire** (p. 11) qui résume les lignes directrices de l'examen. Pour rester valide, le plan directeur de l'examen doit être basé sur les compétences qui sont réellement requises pour pratiquer de façon sécuritaire et efficace.

Étant donné que l'objectif principal du plan directeur est d'orienter les activités de développement de l'examen, des précautions devraient toujours être prises lorsque l'on considère l'utiliser à d'autres fins.

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) désire remercier toutes les hygiénistes dentaires qui ont collaboré à la création de ce plan directeur. Il remercie tout particulièrement le Comité d'examen de certification nationale en hygiène dentaire, les personnes qui ont participé aux groupes de discussion et celles qui ont répondu au sondage national.



DONNÉES TECHNIQUES

COMPÉTENCES

Ce chapitre, divisé en deux sections, présente les données techniques qui guident le développement de l'examen. Dans la première section, on aborde les questions relatives aux compétences. La deuxième section porte sur les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'examen.

Une des composantes fondamentales pour un examen à évaluation critériée est une description détaillée du contenu du domaine à évaluer. Dans le cas de l'examen, le contenu du domaine d'intérêt se compose des **compétences** d'une hygiéniste dentaire praticienne compétente. Ces compétences forment la base de l'examen.

Cette section décrit les compétences qui ont été retenues au terme du processus de validation, la façon dont elles ont été regroupées ainsi que la façon dont elles doivent être sélectionnées pour créer un examen.

ÉLABORATION DE LA LISTE DES COMPÉTENCES

Au début du programme de certification, le Comité d'examen, représentatif des régions et des rôles assumés par les hygiénistes dentaires dans leur pratique, a été formé. Ce Comité d'examen a dressé une première liste nationale des compétences, laquelle a été validée par des groupes de discussion composés d'hygiénistes dentaires praticiennes et de représentants des organismes de réglementation en hygiène dentaire de toutes les provinces et de tous les territoires. En 1999 et en 2004, le Comité d'examen (CE) du BNCHD a révisé les compétences qui ont ensuite été de nouveau validées. En 2004, le processus de validation incluait la consultation auprès de trois groupes de discussion, de représentation nationale, et un sondage d'envergure nationale auprès des hygiénistes dentaires praticiennes. Les résultats combinés du sondage et de l'opinion d'experts des membres du CE ont été utilisés pour créer la liste finale de 151 compétences et pour établir leur importance relative dans l'examen.

DÉFINITION DE L'HYGIÈNE DENTAIRE

Afin de dresser la liste des compétences attendues des hygiénistes dentaires, une définition spécifique de l'hygiène dentaire et un certain nombre de postulats ont été utilisés. La définition de l'hygiène dentaire et les postulats sur lesquels sont basées les compétences sont comme suit :

Définition de l'hygiène dentaire

L'hygiène dentaire est une profession de services de santé qui englobe la théorie et la pratique en santé buccodentaire préventive et en promotion de la santé.

La pratique de l'hygiène dentaire est une relation de collaboration à l'intérieur de laquelle l'hygiéniste dentaire travaille avec le client, les autres professionnels de la santé et la société en général pour atteindre et maintenir une santé buccodentaire optimale faisant partie intégrante du mieux-être.

Le processus de l'hygiène dentaire utilise une approche systémique des services qui inclut : expertise (évaluation initiale) et diagnostic, planification, mise en œuvre et évaluation.

La pratique de l'hygiène dentaire comprend six principaux domaines de responsabilités : thérapie clinique, agent de changement, éducation, administration, promotion de la santé et recherche.

POSTULATS

Les hygiénistes dentaires débutantes :

- doivent rencontrer les critères d'enregistrement ou de délivrance de permis d'exercer de la province ou du territoire canadien où elles désirent pratiquer ;
- appliquent un modèle de processus de pratique de l'hygiène dentaire;
- pratiquent selon des connaissances et des théories basées sur des données probantes ;
- pratiquent en collaboration avec les clients, les collègues et les autres professionnels de la santé ;
- offrent des services centrés sur le client afin de prévenir les maladies buccales et promouvoir le mieux-être ;
- peuvent appliquer leur compétence dans une variété de domaines de responsabilité reliés à la pratique de l'hygiène dentaire (p. ex. travail clinique, éducation, promotion de la santé, administration, recherche, etc.) ;
- sont responsables de leurs actes professionnels légalement, éthiquement et professionnellement et reconnaissent leurs limites personnelles.

Les clients des hygiénistes dentaires débutantes :

- peuvent être des particuliers ou leur tuteur, des familles, des groupes, des établissements, des communautés ou des populations ;
- englobent toutes les personnes tout au long de leur vie ;
- sont uniques et ont des besoins, des exigences, des motivations, des ressources, des déterminants de la santé et une définition du mieux-être qui leur sont propres ;
- sont des partenaires ou des partenaires éventuels en ce qui concerne le processus de l'hygiène dentaire ;
- sont des consommateurs qui s'attendent à recevoir des soins en hygiène dentaire efficaces mais qui sont peut-être incapables d'évaluer la qualité des services fournis ;
- ont un droit de recours dans le cas où ils ne seraient pas satisfaits des soins reçus en hygiène dentaire.

Les milieux de pratique des hygiénistes dentaires débutantes :

- englobent une variété de milieux de pratique ;
- subissent les influences de la législation, des gouvernements, des organismes de réglementation, des associations professionnelles, du public, des politiques et pratiques d'emploi, de la recherche et de la technologie ;
- englobent des facteurs physiques, sociaux, économiques et culturels qui interagissent de façon prévisible ou imprévisible ;
- sont dynamiques.

La santé buccodentaire et le mieux-être :

- s'inscrivent dans un continuum qui va du mieux-être à la maladie ;
- s'inscrivent dans un continuum qui va de la santé à la maladie ;
- fluctuent avec le temps.

CATÉGORIES DE COMPÉTENCES

Les compétences sont classées dans les quatre catégories suivantes (le nombre des compétences et le pourcentage qu'elles représentent sont indiqués entre parenthèses après le nom de la catégorie) :

1. Processus de l'hygiène dentaire : expertise (évaluation initiale) et diagnostic

(56 compétences ou 37 % de la liste de compétences)

L'hygiéniste dentaire détermine quelles sont les informations requises, les recueille et consigne les données subjectives et objectives concernant l'état de santé des clients en faisant preuve de jugement professionnel et en utilisant des méthodes conformes aux principes éthico-médico-légaux de façon à établir le profil du client. L'hygiéniste dentaire analyse et interprète les données en utilisant ses aptitudes de résolution de problèmes et de prise de décision afin de synthétiser l'information et formuler un diagnostic dans les limites de son domaine d'activité.

2. Processus de l'hygiène dentaire : planification

(16 compétences ou 11 % de la liste de compétences)

L'hygiéniste dentaire, en collaboration avec le client et, au besoin, en collaboration avec d'autres professionnels, utilise les données d'évaluation initiale et le diagnostic en hygiène dentaire pour formuler des buts et des objectifs, choisir des interventions ou services en hygiène dentaire et établir des méthodes d'évaluation afin d'établir un plan de soins en hygiène dentaire et concevoir un plan d'amélioration constante de sa compétence professionnelle.

3. Processus de l'hygiène dentaire : mise en œuvre

(64 compétences ou 42 % de la liste de compétences)

L'hygiéniste dentaire met en œuvre le plan de soins en hygiène dentaire en collaboration avec le client et, au besoin avec d'autres

professionnelles – incluant des services éducatifs, préventifs et thérapeutiques – de façon à atteindre les buts fixés en santé buccodentaire et en santé en général et révisé le plan de soins si nécessaire.

4. Processus de l'hygiène dentaire : évaluation

(15 compétences ou 10 % de la liste de compétences)

L'hygiéniste dentaire évalue l'efficacité du plan de soins mis en œuvre, compare les résultats réels aux résultats escomptés de façon à déterminer jusqu'à quel point les objectifs de santé buccodentaire et de mieux-être ont été atteints pour être en mesure de faire des recommandations concernant les soins continus à prodiguer au client et pour auto-évaluer sa compétence professionnelle.

Certaines des compétences peuvent être classées dans une ou plusieurs catégories ; il convient donc de considérer ces quatre catégories comme un simple outil organisationnel. Il faut également reconnaître que les énoncés de compétences n'ont pas tous le même champ d'application, certains représentant des comportements globaux et d'autres, des comportements plus ponctuels ou plus particuliers.

Certains changements apportés aux catégories de compétences de l'ECNHD de 2005 ont été faits selon le document *L'hygiène dentaire : définition, portée et normes de pratique* (publié le 7 mai 2002 par l'Association canadienne des hygiénistes dentaires).

La liste des compétences pour l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire présente les compétences regroupées selon les valeurs obtenues lors du sondage national de validation et tel que finalisé par le Comité d'examen.

REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES ET PONDÉRATION

Les résultats du sondage ont été utilisés non seulement pour valider la liste des compétences mais également pour déterminer leur importance relative dans l'examen. Nous avons demandé aux personnes qui ont répondu au sondage de classer chaque compétence d'après deux paramètres : le degré d'importance de la compétence et sa fréquence d'utilisation dans la pratique. Compte tenu des valeurs obtenues lors du sondage et de l'opinion avertie du Comité de l'examen, les compétences ont été classées dans quatre groupes selon leur importance relative et selon leur fréquence d'utilisation (c.-à-d. très importante/fréquence élevée, importante/fréquence élevée, très importante/fréquence faible et importante/fréquence faible). Ces groupes (voir leur répartition au tableau 1) ont servi à établir le poids relatif attribué aux compétences dans l'examen. La liste des compétences de l'examen (par groupe) est présentée à l'Annexe A.

TABLEAU 1 : REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES

	1. Très/extrêmement importante	2. Importante
A. Fréquence élevée	Groupe 1-A : 38 compétences	Groupe 2-A : 38 compétences
B. Fréquence faible	Groupe 1-B : 38 compétences	Groupe 2-B : 37 compétences

ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES

En s'appuyant sur les données relatives à l'importance et à la fréquence des compétences et en sachant que l'examen de certification nationale comptera entre 220 et 250 questions (voir « Longueur et format de l'examen » (p. 7), la structure d'échantillonnage, présentée au tableau 2, a été élaborée. La pondération de cet échantillonnage a été choisie : (1) pour offrir une différenciation entre les variables (importance et fréquence); et (2) pour se conformer à l'exigence relative à la longueur de l'examen.

TABLEAU 2 : ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES

Group 1-A : 38 compétences	40-50 % des questions de l'examen (soit environ 2,8 questions par compétence)
Group 1-B : 38 compétences	25-35 % des questions de l'examen (soit environ 1,9 questions par compétence)
Group 2-A : 38 compétences	10-20 % des questions de l'examen (soit environ 1,0 question par compétence)
Group 2-B : 37 compétences	5-15 % des questions de l'examen (soit environ 0,6 question par compétence)

Lorsqu'il est précisé dans la structure d'échantillonnage (p.ex. Groupe 2-B) que les compétences sont choisies au hasard, des efforts auront été faits pour atteindre une couverture maximale de ses compétences. Ceci signifie que différentes compétences dans les quatre catégories ont été choisies pour chaque examen et pour les différentes versions de l'examen.

LIGNES DIRECTRICES

En plus des spécifications reliées aux compétences, d'autres variables sont considérées lors du développement de l'examen. Cette section présente les lignes directrices qui s'appliquent aux deux types de variables suivants :

Variables structurelles : Les variables structurelles incluent les caractéristiques qui déterminent l'aspect et le concept général de l'examen. Elles définissent la longueur de l'examen, le format ou la présentation des questions (format à choix multiples, présentation des questions) et les fonctions particulières des questions de l'examen (p. ex. évaluer une compétence relevant du domaine cognitif).

L'examen de certification nationale en hygiène dentaire sera composé de 220 à 250 questions objectives.

Dans l'examen de certification nationale en hygiène dentaire, il y aura des questions fondées sur des cas et des questions indépendantes.

Variables contextuelles : Les variables contextuelles définissent le contenu du domaine en spécifiant les contextes dans lesquels les questions d'examen se situeront (p. ex. âge et sexe du client, culture du client, milieu de soins de santé).

VARIABLES STRUCTURELLES

1. Longueur et format de l'examen : L'examen se compose de 220 à 250 questions objectives (c.-à-d. à choix multiples).
2. Présentation des questions : Les questions objectives sont de deux types : questions fondées sur un cas et questions indépendantes. Les questions fondées sur un cas présentent généralement un ensemble d'environ cinq questions objectives associées à un bref scénario de cas (p. ex. une description du client : âge, sexe, état de santé et besoins de soins).

Parmi les 220 à 250 questions de l'examen, 70 à 80 % sont des questions indépendantes et 20 à 30 % sont des questions fondées sur ces cas.

3. Niveaux d'habileté cognitive : Pour assurer que les compétences sont évaluées à différents niveaux d'habileté cognitive, chaque question de l'examen est classée dans l'un des trois niveaux suivants : 1) connaissance/compréhension ; 2) application ; 3) pensée critique. Ces niveaux d'habileté cognitive sont adaptés de la taxonomie du domaine cognitif élaborée à l'origine par Bloom (1956).

1) Connaissance/compréhension

Ce niveau combine l'habileté de se rappeler ce qui a déjà été appris et celle d'en comprendre le sens. Il inclut des habiletés telles que la connaissance et la compréhension des définitions, des faits et des principes ainsi que l'interprétation des données.

2) Application

Ce niveau fait référence à l'habileté d'appliquer des connaissances et des apprentissages à des situations nouvelles ou pratiques. Il inclut l'application des règles, méthodes, principes et théories de l'hygiène dentaire lors de la prestation des soins aux clients.

3) Pensée critique

Ce troisième niveau fait appel à des processus de pensée plus élaborés. Il inclut l'habileté à juger de la pertinence des données, à analyser et à synthétiser l'information ainsi qu'à résoudre des problèmes (p. ex. identifier les priorités de soins, évaluer l'efficacité des interventions réalisées). L'hygiéniste dentaire devrait être capable d'identifier les liens de cause à effet, de faire la distinction entre les données pertinentes et les données non pertinentes, de formuler des conclusions valides et d'émettre des jugements concernant les besoins des clients.

Le tableau 3 présente la répartition des questions pour chaque niveau d'habileté cognitive.

TABLEAU 3 : POURCENTAGE DE QUESTIONS POUR CHAQUE NIVEAU D'HABILETÉ COGNITIVE

Niveau d'habileté cognitive	Pourcentage des questions
Connaissance/Compréhension	20-30 %
Application	45-55 %
Pensée critique	20-30 %

VARIABLES CONTEXTUELLES

1. Âge et sexe du client : Deux des variables contextuelles spécifiées pour l'examen sont l'**âge** et le **sexe** des clients. Le fait de donner des spécifications pour l'utilisation de ces variables assure que les clients décrits dans l'examen reflètent les caractéristiques démographiques de la population rencontrée par l'hygiéniste dentaire. Ces spécifications, présentées au Tableau 4 sous la forme de pourcentages, servent de lignes directrices lors du développement de l'examen.

TABLEAU 4 : POURCENTAGES CIBLES CONCERNANT L'ÂGE ET LE SEXE DES CLIENTS

Groupes d'âges	Pourcentages cibles des questions pour chaque groupe d'âge	Pourcentages cibles d'hommes	Pourcentages cibles de femmes
Enfants et adolescents (0 à 18 ans)	20-40%	10-20%	10-20%
Adultes (19 à 64 ans)	30-50%	15-25%	15-25%
Personnes âgées (65 ans et plus)	20-40%	10-20%	10-20%

L'examen de certification nationale en hygiène dentaire est représentatif des réalités démographiques et culturelles de la population canadienne nécessitant des soins d'hygiène dentaire

2. Culture du client : L'examen est conçu pour inclure des questions qui reflètent la variété d'antécédents culturels auxquels sont confrontés les hygiénistes dentaires lorsqu'elles prodiguent des soins d'hygiène dentaire au Canada. Bien que l'examen n'ait pas pour but de vérifier les **connaissances** des candidates sur les valeurs, les croyances et les pratiques spécifiques liées aux cultures personnelles, il a toutefois pour but d'évaluer le degré de conscience, de sensibilité et de respect à l'égard des valeurs, croyances et pratiques culturelles diversifiées. Des

éléments culturels sont donc intégrés à l'examen tout en évitant les stéréotypes culturels.

3. Milieu de soins : Puisque la pratique de l'hygiène dentaire peut se faire dans une variété de milieux et que la plupart des compétences ne dépendent pas du milieu, le milieu de soins est spécifié seulement lorsque cela est nécessaire.



CONCLUSION

Le *Plan directeur de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire (2005)* est le résultat des efforts conjugués du Bureau national de la certification en hygiène dentaire, des hygiénistes dentaires canadiennes et de l'agence Performance Assessment Group Inc. La compilation et la validation des compétences exigées des hygiénistes dentaires praticiennes et la production des lignes directrices pour l'évaluation de ces compétences ont été rendues possibles grâce à ce travail collaboratif.

Il est reconnu que la profession d'hygiéniste dentaire continuera d'évoluer. Lorsque cela se produit, il peut être nécessaire de réviser le plan directeur (c.-à-d. les compétences et les lignes directrices pour le développement de l'examen) de façon à ce qu'il reflète avec précision le champ de pratique, les rôles et les responsabilités de l'hygiéniste dentaire praticienne.

TABLEAU SOMMAIRE

LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE

COMPÉTENCES			
Groupe 1-A : 40-50 % des questions	Groupe 1-B : 25-35 % des questions	Groupe 2-A : 10-20 % des questions	Groupe 2-B : 5-15 % des questions
VARIABLES STRUCTURELLES			
Longueur et format de l'examen	220 à 250 questions objectives (c.-à-d. à choix multiples)		
Présentation des questions	70 à 80 % de questions indépendantes 20 à 30 % de questions fondées sur des cas		
Niveau d'habileté cognitive	Connaissance/compréhension : 20 à 30 % des questions Application : 45 à 55 % des questions Pensée critique : 20 à 30 % des questions		
Catégories des compétences	Processus de l'hygiène dentaire : expertise (évaluation initiale) et diagnostic Processus de l'hygiène dentaire : planification Processus de l'hygiène dentaire : mise en œuvre Processus de l'hygiène dentaire : évaluation		
VARIABLES CONTEXTUELLES			
Âge et sexe des clients		Hommes	Femmes
	0 à 18 ans	10 à 20 %	10 à 20 %
	19 à 64 ans	15 à 25 %	15 à 25 %
	65 ans et plus	10 à 20 %	10 à 20 %
Culture des clients	L'examen comprend des questions qui permettent d'évaluer le degré de conscience, de sensibilité et de respect à l'égard des différentes valeurs, croyances et pratiques culturelles tout en évitant les stéréotypes.		
Milieu de soins	Puisque la pratique de l'hygiène dentaire peut se faire dans une variété de milieux et que la plupart des compétences ne dépendent pas du milieu, le milieu de soins est spécifié seulement lorsque cela est nécessaire.		

ANNEXE A

LISTE DES COMPÉTENCES (PAR GROUPE) POUR L'EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE

ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES	
Groupe 1-A : 38 compétences	40 à 50 % des questions de l'examen de la certification nationale en hygiène dentaire (p. ex. approximativement 2,8 questions par compétence)
Groupe 1-B : 38 compétences	25 à 35 % des questions de l'examen de la certification nationale en hygiène dentaire (p. ex. approximativement 1,9 questions par compétence)
Groupe 2-A : 38 compétences	10 à 20 % des questions de l'examen de la certification nationale en hygiène dentaire (p. ex. approximativement 1,0 question par compétence)
Groupe 2-B : 37 compétences	5 à 15 % des questions de l'examen de la certification nationale en hygiène dentaire (p. ex. approximativement 0,6 question par compétence)

GROUPE 1-A

40 à 50 % de l'examen

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : EXPERTISE (ÉVALUATION INITIALE) ET DIAGNOSTIC

À l'usage
des
services
internes
seulement

L'hygiéniste dentaire :

évalue les déterminants de la santé (p. ex. : âge, sexe, statut socio-économique, environnement, éducation, mode de vie, etc.).	01-01
évalue le besoin de fluorure.	01-03b
évalue les facteurs comportementaux du client (p. ex : motivation, croyances, valeurs, observance, etc.).	01-07
évalue les antécédents médicaux.	01-08a
compare les antécédents médicaux actuels aux antécédents médicaux passés.	01-08b
évalue les antécédents de santé buccodentaire.	01-08c
compare les antécédents de santé buccodentaire actuels aux observations précédentes de santé buccodentaire.	01-09
évalue les tissus mous intrabuccaux autre que le parodonte.	01-14
évalue les gencives.	01-15
évalue le degré de perte d'attache épithéliale et l'os adjacent.	01-16a
détermine s'il y a présence ou absence de maladies parodontales.	01-16b
évalue les dépôts durs et mous.	01-17
évalue les tissus durs intrabuccaux.	01-18
évalue l'hygiène buccale personnelle du client.	01-20
identifie les besoins d'éducation en santé buccodentaire du client.	01-26
identifie les préoccupations et les objectifs du client en matière de santé buccodentaire.	01-27
interprète les données afin de déterminer l'état de santé buccodentaire et les besoins du client.	01-28
détermine et utilise des stratégies de communication appropriées tout au long de l'application du modèle de pratique de l'hygiène dentaire (p. ex. : communication verbale, non verbale, écrite, électronique, services d'un interprète, etc.).	01-30a
détermine et utilise des stratégies de communication appropriées tout au long de l'application du modèle de pratique de l'hygiène dentaire (p. ex. : communication verbale, non verbale, écrite, électronique, services d'un interprète, etc.).	01-30b
évalue les facteurs de risque pour les maladies parodontales.	01-33
se conforme aux normes nationales de pratique, au code de déontologie et aux lois pertinentes tout au long de l'application du modèle de pratique de l'hygiène dentaire.	01-35

évalue les besoins du client en matière de gestion de la douleur, de l'anxiété et de l'inconfort.	01-36
documente tous les dossiers de façon précise, lisible, détaillée et conformément à la législation relative à la protection de la vie privée tout au long de l'application du modèle de pratique de l'hygiène dentaire (p. ex. : documents écrits, électroniques, etc.).	01-38
PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : PLANIFICATION	
L'hygiéniste dentaire :	
documente le plan de soins en hygiène dentaire (p. ex. : par écrit, électroniquement, etc.).	02-14
PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : MISE EN ŒUVRE	
L'hygiéniste dentaire :	
applique les principes de la gestion des risques pour la santé et la sécurité du client.	03-01
applique les principes de la gestion des risques pour la santé et la sécurité de la praticienne.	03-02
applique les principes de la prévention des infections.	03-03
applique les principes de l'instrumentation.	03-04
applique les principes de l'ergonomie.	03-05
applique les principes de gestion du temps.	03-08
enseigne au client des techniques et des stratégies d'hygiène buccale personnelle (p. ex. soins postopératoires, etc.).	03-17
enseigne au client comment choisir et utiliser de façon adéquate les produits de soins buccaux (p. ex. brosses à dent électriques, produits chimiothérapeutiques, brosse-langue, etc.).	03-18
utilise les matériaux et l'équipement selon les spécifications du fabricant.	03-31
entretient les instruments et l'équipement (p. ex. entretien de l'équipement de polissage par jet d'air, du détartreur ultrasonique et des embouts, affûtage des instruments, etc.).	03-33
gère les soins de suivi ou la thérapie parodontale de maintien.	03-34
pratique une thérapie parodontale non chirurgicale en utilisant des instruments manuels.	03-38
prend et développe des radiographies intra et extra buccales.	03-53
utilise ses connaissances de l'anatomie des dents et du parodonte lors des débridements parodontaux (p. ex. première prémolaire supérieure, etc.).	03-64
PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : ÉVALUATION (aucune compétence)	

GROUPE 1-B

25-35% de l'examen

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : EXPERTISE (ÉVALUATION INITIALE) ET DIAGNOSTIC

À l'usage
des
services
internes
seulement

L'hygiéniste dentaire :

évalue les actions et interactions pharmacologiques.	01-10
évalue les manifestations buccales des produits pharmaceutiques (c.-à-d. sous ordonnance ou non).	01-11
évalue la région de la tête et du cou (p. ex. : articulation temporo-mandibulaire, ganglions lymphatiques, glande thyroïde, etc.).	01-13
détermine la classification des maladies parodontales.	01-16c
interprète les radiographies dentaires.	01-21a
évalue les besoins de radiographie pour les soins d'hygiène buccodentaire.	01-22
évalue les obstacles à l'atteinte des objectifs de santé buccodentaire (p. ex. situation économique, attitudes, habitudes, valeurs, accès, etc.).	01-29
évalue les besoins de consultation ou de références à l'intérieur du système de soins de santé.	01-31
évalue les risques de facteurs pour les caries.	01-32
identifie les signes d'abus et/ou de négligence.	01-37
évalue l'environnement de pratique en ce qui a trait aux risques pour la sécurité et aux mesures d'urgence.	01-39
évalue la capacité du client de faire un choix éclairé.	01-43
fait preuve de sensibilité envers la diversité spécifique au client tout au long de l'application du modèle de pratique de l'hygiène dentaire (p. ex. : culture, langue, invalidité, religion, croyance, mode de vie, etc.).	01-44
identifie les clients à risque pour une urgence médicale.	01-45

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : PLANIFICATION

L'hygiéniste dentaire :

établit les priorités avec le client en fonction des besoins et des valeurs du client.	02-03
obtient un consentement éclairé pour le plan de soins d'hygiène dentaire.	02-11
révise les plans des services et programmes lorsque nécessaire (p. ex. : en se basant sur les commentaires des clients, sur d'autres éléments pertinents ou sur des informations obtenues lors de la mise en œuvre ou de l'évaluation, etc.).	02-15
planifie des stratégies pour maintenir une compétence continue et répondre aux normes d'assurance de la qualité.	02-16

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : MISE EN OEUVRE

L'hygiéniste dentaire :

agit comme conseillère du client.	03-12
adapte et applique des techniques cliniques à un milieu communautaire (p. ex. : technique aseptiques, positionnement opérateur/client, etc.).	03-13
adapte et applique des techniques pour des clients qui ont des besoins spécifiques (p. ex. aides à la mobilité, positionnement opérateur/client, etc.).	03-14
donne des informations sur les traitements dentaires (p. ex. : implants dentaires, traitements de prothodontie, d'orthodontie, de restauration, d'endodontie, etc.).	03-23
donne des informations sur les liens qui existent entre la santé en général et la santé buccodentaire (p. ex. : maladies pulmonaires, maladies cardiaques, diabète, faible poids à la naissance, etc.).	03-29c
met en place des stratégies pour gérer la douleur, l'anxiété et l'inconfort du client.	03-35
fait des traitements parodontaux non chirurgicaux avec l'instrumentation motorisée.	03-39
utilise des techniques d'irrigation sous-gingivale.	03-40
applique des agents pour la prévention de la carie.	03-45a
applique des techniques de débridement pour les implants dentaires.	03-49a
surveille le client afin de déceler des effets indésirables à la suite des interventions.	03-57
rapporte les signes d'abus et/ou de négligence.	03-59
gèrent les substances et les déchets dangereux.	03-60
appliquent des stratégies pour maintenir une compétence continue et répondre aux normes d'assurance de la qualité.	03-62

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : ÉVALUATION

L'hygiéniste dentaire :

vérifie que le client a reçu les services planifiés.	04-01
évalue le besoin d'interventions en hygiène dentaire additionnelles.	04-11
évalue le besoin de consultation et de demandes de consultation additionnelles à l'intérieur du système de soins de santé.	04-12
évalue son propre rendement en ce qui concerne les normes de pratique et le code de déontologie.	04-14
évalue le degré de satisfaction du client.	04-15
détermine l'intervalle entre les rendez-vous de soins continus en se basant sur les résultats de l'évaluation.	04-17

GROUPE 2-A

10-20% de l'examen

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : EXPERTISE (ÉVALUATION INITIALE) ET DIAGNOSTIC

À l'usage
des
services
internes
seulement

L'hygiéniste dentaire :

évalue les données épidémiologiques.	01-02a
évalue l'exposition au fluorure.	01-03a
détermine le besoin d'agents non fluorés pour la prévention de la carie.	01-05
évalue l'occlusion.	01-19a
évalue les habitudes parafonctionnelles.	01-19b
évalue la qualité des radiographies dentaires.	01-21b
choisit l'information scientifique/professionnelle pertinente.	01-23a
choisit les indices de santé buccodentaire appropriés.	01-24a
interprète les indices de santé buccodentaire appropriés.	01-24b
évalue les facteurs de risque pour des pathologies autres que la carie et les maladies parodontales (p. ex. : maladies systémiques, cancer, etc.).	01-34
évalue l'effet des prothèses dentaires fixes ou amovibles sur la santé buccodentaire (p. ex. : implants, prothèse dentaire partielle, prothèse dentaire complète, couronne, pont, etc.).	01-41

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : PLANIFICATION

L'hygiéniste dentaire :

facilite la participation du client à la planification des services et programmes.	02-01
choisit les principes des théories de changements pour faciliter des comportements adaptatifs (p. ex. : théorie de la modification de comportement, théorie de changements sociaux, etc.).	02-02
établit des objectifs à court terme et à long terme avec le client.	02-04
choisit des options d'intervention clinique basées sur des données probantes.	02-05
choisit des options d'intervention en promotion de la santé basées sur des données probantes.	02-06
identifie les ressources nécessaires (p. ex. : ressources humaines, financières, matérielles, etc.).	02-07
aide le client à faire un choix éclairé parmi les interventions (p.ex. : risques, coûts, avantages, pronostic, échéanciers, etc.).	02-08
détermine des mesures d'évaluation des résultats attendus en fonction des objectifs du client et du diagnostic en hygiène dentaire.	02-09
élabore une séquence d'interventions en se basant sur le diagnostic en hygiène dentaire.	02-10

communique les plans de services et programmes aux autres tels que requis en conformité avec les lignes directrices pour le respect de la vie privée (p. ex. : professionnels de la santé, famille ou tuteur du client, personnel administratif, etc.). 02-13

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : MISE EN ŒUVRE

L'hygiéniste dentaire :

applique des principes d'enseignement et d'apprentissage à l'éducation des particuliers et des groupes. 03-16

donne des conseils nutritionnels reliés à la santé buccodentaire. 03-20

donne des informations concernant les actions, les interactions et les manifestations buccales des produits pharmaceutiques (c.-à-d. sous ordonnance ou non). 03-30

applique ses connaissances sur les techniques de blanchiment des dents. 03-42

applique des agents désensibilisants dentinaires. 03-45b

enlève les dépôts des prothèses dentaires fixes et amovibles. 03-48

développe les radiographies intra et extra buccales 03-54a

exécute des techniques de polissage coronaire. 03-55

utilise des connaissances de sciences fondamentales générales lors des interventions en hygiène dentaire (p. ex. : anatomie, chimie, pathologie, etc.). 03-63

MODÈLE DE PRATIQUE DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : ÉVALUATION

L'hygiéniste dentaire :

évalue le progrès des interventions (c.-à-d. réalise des interventions intermédiaires). 04-02

modifie les interventions en fonction des évaluations intermédiaires et des discussions avec le client. 04-03

modifie les objectifs en fonction des évaluations intermédiaires et des discussions avec le client. 04-04

évalue les résultats buccodentaires biologiques et physiologiques des interventions. 04-05

évalue les réactions comportementales du client face aux interventions. 04-06

évalue les changements survenus chez le client en ce qui concerne sa connaissance et sa perception de la santé buccodentaire.. 04-07

utilise des critères mesurables dans l'évaluation des résultats. 04-08

évalue l'efficacité à court terme et à long terme des interventions en comparant les résultats actuels aux résultats escomptés. 04-09

GROUPE 2-B

5-15% de l'examen

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : EXPERTISE (ÉVALUATION INITIALE) ET DIAGNOSTIC

À l'usage
des
services
internes
seulement

L'hygiéniste dentaire :

évalue les données démographiques.	01-02b
détermine l'état de santé buccodentaire d'une population.	01-06
évalue les signes vitaux.	01-12
critique les informations scientifiques et professionnelles pertinentes.	01-23b
choisit et interprète les tests diagnostics appropriés en hygiène dentaire (p. ex. tests microbiologiques, test de vitalité pulpaire, tests de dépistage de la carie, etc.).	01-25
évalue l'effet des manipulations personnelles des structures buccales sur la santé buccodentaire (p. ex. perçages, tatouages intrabuccaux, façonnage de dents, bifurcation de la langue, etc.).	01-40
évalue l'effet d'un traitement orthodontique sur la santé buccodentaire.	01-42
évalue l'effet des habitudes alimentaires sur la santé buccodentaire (p. ex. : nutrition, troubles alimentaires, etc.).	01-46

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : PLANIFICATION

L'hygiéniste dentaire :

collabore avec les autres pour la planification des services et programmes tels que requis (p. ex. : professionnels de la santé, famille ou tuteur du client, membres de la communauté, associations d'entraide, autres professionnels, etc.).	02-12
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : MISE EN ŒUVRE

L'hygiéniste dentaire :

collabore avec d'autres pour offrir, maintenir et conseiller des programmes de soins de santé buccodentaire.	03-15
enseigne des techniques d'auto-examen de la bouche.	03-19
donne des informations ou des conseils concernant le renoncement au tabagisme.	03-21a
donne des informations sur le lien qui existe entre la consommation d'alcool et la santé buccodentaire..	03-21b
enseigne des stratégies de prévention des blessures buccodentaires.	03-22
donne des informations sur les services sociaux et les services de santé offerts.	03-24
donne des informations sur la pathophysiologie des affections buccales.	03-25

Annexe A - Liste des compétences (par groupe) pour l'examen de certification nationale en hygiène dentaire

donne des informations sur la microbiologie des affections buccales.	03-26
donne des informations sur l'immunologie des affections buccales.	03-27
donne des informations sur l'histologie et l'embryologie des structures buccales et dentaires (p. ex. fente palatine, hypoplasie de l'émail, fluorose dentaire, amélogénèse imparfaite, etc.).	03-28
donne des informations sur l'anatomie et la physiologie des structures buccales et dentaires.	03-29a
donne des informations sur l'anatomie et la physiologie des formes d'éruption	03-29b
fait la promotion du mieux-être grâce aux politiques de santé publique (p. ex. lobbyisme, participation à des conseils ou comités, éducation, etc.).	03-36
assure la prestation de soins et prodigue des soins en situation d'urgence.	03-37
applique des produits chimiothérapeutiques (pharmacothérapie) sauf le fluorure.	03-41
redéfinit le contour d'une obturation avec surplus.	03-43
applique des agents de scellement des fosses et sillons.	03-44
applique et enlève les pansements parodontaux.	03-46
enlève les fils chirurgicaux.	03-47
montre ses connaissances des techniques de prise d'empreinte.	03-49b
fabrique des modèles d'étude.	03-50
fabrique des appareils buccaux en acrylique (p. ex. : protecteurs buccaux, gouttières de blanchiment, etc.).	03-51
développe des photographies intra et extra buccales.	03-52
possède des connaissances en radiographie numérique.	03-54b
utilise des techniques d'isolation (p. ex. : digue de caoutchouc, porte-rouleau de coton, etc.).	03-56
facilite l'intégration des interventions à l'intérieur de la structure organisationnelle des résidents de centres (p. ex. : centre de soins de longue durée, centre correctionnel, etc.).	03-58
documente les incidents ayant trait à la santé et à la sécurité.	03-61

PROCESSUS DE L'HYGIÈNE DENTAIRE : ÉVALUATION

L'hygiéniste dentaire :

réalise des vérifications périodiques de la documentation.	04-16
------------------------------------------------------------	-------

ANNEXE B

GLOSSAIRE

Compétence continue

L'hygiéniste dentaire maintient et améliore sa compétence professionnelle au fil du temps à l'aide d'activités variées; par exemple, rendement de qualité, cours de formation continue, participation à des associations professionnelles et lectures de nature scientifique.

Conseiller/Porte-parole du client

Personne qui supporte un client en respectant et en faisant valoir ses droits pour ce qui touche les soins de santé et les autres préoccupations.

Démarche de soins en hygiène dentaire

Également appelé le « Processus de l'hygiène dentaire ». Fondement de la pratique professionnelle et modèle d'organisation et de prestation de services, d'interventions et de programmes d'hygiène dentaire dans des milieux variés. L'approche systémique comprend l'expertise (évaluation initiale) des besoins du client et le diagnostic, la formulation d'un plan de soins en hygiène dentaire, la mise en oeuvre du plan et l'évaluation subséquente des services, des interventions ou du programme d'hygiène dentaire.

Déterminants de la santé

Termes désignant un élément ou un groupe d'éléments qui établissent les limites et paramètres de la santé et influencent le mieux-être optimal.

Diagnostic d'hygiène dentaire

Énoncé formel des décisions de l'hygiéniste dentaire sur les problèmes réels ou potentiels du client pouvant faire l'objet d'un traitement dans le cadre de la démarche de soins en hygiène dentaire.

Données démographiques

Données reliées aux statistiques sur un groupe de personnes, de leur environnement et de leur répartition géographique (p. ex. : l'âge, le sexe, la natalité, la mortalité et les maladies).

Données épidémiologiques

Données reliées aux causes spécifiques de la présence de problèmes de santé ou de maladies dans une région donnée.

Facteurs de risques

Attributs ou expositions pour lesquels une relation possible de cause ou d'effet avec une maladie ou une affection a été démontrée. Exemple : relation de cause entre le fait de fumer et les maladies parodontales.

Indices de risques

Attributs ou expositions associés aux possibilités accrues de la présence de maladies ou de conditions problématiques qui peuvent être utilisés comme indices de maladie ou d'affection. Exemple : La perte d'attache épithéliale (CAL) peut être un indice de risque de maladie parodontale.

Méthode scientifique

Désigne les techniques systématiques et méthodiques qui, tout en n'étant pas infaillibles, cherchent à limiter la possibilité d'erreurs et à minimiser les chances que l'erreur systématique ou l'opinion du chercheur puissent influencer les résultats.

Normes de pratique d'hygiène dentaire

Normes publiées par les organismes de réglementation et l'Association canadienne des hygiénistes dentaires afin de clarifier les rôles et responsabilités des hygiénistes dentaires et de fournir un cadre de mesure de la qualité des services, interventions et programmes d'hygiène dentaire.

Plan de soins en hygiène dentaire

Plan écrit qui dirige l'hygiéniste dentaire dans la mise en oeuvre de services/interventions en hygiène dentaire demandés et acceptés par le client.

Politiques de santé publique

Politiques mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux qui contribuent à la santé et au mieux-être du public.

Pratique basée sur les données probantes

Pratique de l'hygiène dentaire basée sur un fonds de connaissances scientifiques qui facilite la prise de décision clinique et l'évaluation des services, interventions et programmes d'hygiène dentaire au moyen d'indicateurs de résultats objectifs.

Pratique de l'hygiène dentaire

Relation de collaboration à l'intérieur de laquelle l'hygiéniste dentaire travaille avec le client, avec d'autres professionnels de la santé dentaire ou de la santé et avec la société en général pour l'atteinte et au maintien d'une santé buccodentaire optimale faisant partie intégrante du mieux-être. Selon le document publié par l'Association canadienne des hygiénistes dentaires, *L'hygiène dentaire : définition, portée et normes de pratique* (7 mai 2002), la pratique de l'hygiène dentaire comprend six principaux domaines d'activités :

Administration : Processus de gestion ainsi que développement de politiques et de protocoles.

Agent de changement : Adoption d'un rôle de leadership dans la gestion du processus de changement. Il peut s'agir de faire démarrer les choses (catalyseur) ; d'offrir des idées pour solutionner un problème (dispensateur de solutions) ; d'aider des individus à trouver des ressources et à en faire le meilleur usage (lien vers des ressources) ; et de comprendre le processus du changement (aide au processus). Agir comme un agent de changement peut aussi comporter l'intercession – promotion et soutien des droits des clients et de leur bien-être.

Éducation : Application de principes de l'enseignement et de l'apprentissage pour faciliter le développement d'attitudes, connaissances, aptitudes et comportements spécifiques.

Promotion de la santé : Processus visant à permettre aux personnes et aux communautés d'améliorer leur santé par la sensibilisation, la responsabilisation et la maîtrise des facteurs internes et externes.

Recherche (investigation scientifique) : Stratégies de recherche méthodique et de rapport qui permettent d'enrichir, de réviser et de valider la pratique de l'hygiène dentaire et peuvent contribuer à améliorer les connaissances fondamentales des autres disciplines.

Thérapie clinique : Procédures de soins primaires préventifs, interceptifs, thérapeutiques, et continus qui aident au client à atteindre une santé buccodentaire optimale et contribuent à la santé en général.

Services/interventions en hygiène dentaire

Toutes interventions éducatives, préventives ou thérapeutiques qu'une hygiéniste dentaire est légalement en droit de faire auprès d'un client pour l'aider à atteindre un état de santé et un mieux-être optimaux.

Soins centrés sur le client

Approche de services où le client est le centre de l'attention, de l'intérêt et de l'activité. Les valeurs, croyances et besoins du client sont de la plus haute importance dans la sélection et la prestation des services.

Théorie de la pratique de l'hygiène dentaire

Ensemble de concepts, définitions et propositions qui aide à fournir des connaissances afin d'améliorer la pratique de l'hygiène dentaire en décrivant, en expliquant, en prévoyant et en maîtrisant les phénomènes. La théorie guide la pratique, l'enseignement et les fonctions de recherche d'une profession.

Théorie du changement

Théorie reliée au processus de transformation ou de modification des comportements.

Vérification de dossiers

Vérification formelle des dossiers des clients ou des chartes afin de s'assurer de leur conformité aux exigences des lois et règlements.